



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL

Qualité, Vitalité & Performance



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 628-2024

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

- 1- Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 avril 2024, le conseil a adopté le règlement numéro 628-2024, règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux.
- 2- Le certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté de Joliette a été émis en date du 14 mai 2024.
- 3- Le règlement numéro 628-2024 entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce DIX-SEPTIÈME jour du mois de MAI deux-mille-vingt-quatre.

Directeur général et greffier-trésorier
M. Miguel C. Rousseau